



TEXTE ADOPTE n° 436

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

12 mai 2005

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation de la Mesure relative à l'institution
du **secrétariat du Traité sur l'Antarctique.***

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : 2235 et 2253.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la Mesure relative à l'institution du secrétariat du Traité sur l'Antarctique (ensemble une annexe), adoptée à Madrid le 16 juin 2003, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 mai 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2235.

Texte adopté n° 436 : Projet de loi autorisant l'approbation de la Mesure relative à l'institution du secrétariat du Traité sur l'Antarctique.